

L'Eglise, l'impôt et l'excommunication

Author : Riposte Catholique

Categories : [Episcopats locaux](#)

Date : 4 mai 2010

Dans le livre d'entretiens avec Robert Spaemann, [dont je parlais récemment](#), le philosophe évoque également un dossier difficile, celui de l'appartenance à l'Eglise. Comme on sait, en Allemagne, l'Etat perçoit un impôt d'Eglise reversé aux différentes confessions en fonction de la déclaration d'appartenance des contribuables. Il existe un moyen de ne pas payer cet impôt: déclarer que l'on est sorti de telle communauté. Les évêques allemands, craignant une hémorragie de leurs finances, ont demandé qu'une telle demande soit assimilée à une apostasie, entraînant immédiatement l'excommunication. Voici le récit et les commentaires qu'en donne Spaemann:

"Pour être excommunié, vous devez déclarer que vous êtes sorti de l'Eglise, répondit Rome. Vous devez dire que vous avez perdu la foi et vous devez donner vos raisons. Il faut le déclarer devant l'Eglise et dans ce cas l'excommunication est automatique. Le déclarer devant l'Etat ne suffit pas. C'est une bombe à retardement, parce que si cela se sait, beaucoup de gens peuvent décider de faire une telle déclaration et donner directement l'argent à leur paroisse ou au pape. S'ils ne veulent pas financer la grande bureaucratie ecclésiale, la solution est toute prête. Les évêques ont vu la menace. Immédiatement après la réponse romaine, le cardinal Lehmann a publié un texte précisant que ce texte ne concernait pas le cas allemand. Il est étonnant que les mêmes qui tolèrent tout sont capables ici d'être durs et d'évoquer l'excommunication. Jusque-là, vous pouviez nier la divinité du Christ ou la virginité de la Sainte Vierge, vous pouviez faire toutes les horreurs possibles tout en restant catholique. Et tout à coup, si vous ne payez plus l'impôt, vous risquez l'excommunication."

Il y a en effet comme un problème de priorité!

